

# Fuite d'essence à Essipit



**Présenté au Colloque sur les Mesures  
d'urgence**

**Québec - Septembre 2011**

**Par Luc Chartré**

# Localisation de la Communauté



## Historique des installations :

- Poste d'essence appartenant à la PN et datant de 1999-2000
- Réservoirs à simple paroi et tuyauterie à simple paroi (à remplacer en 2012)
- Système enregistré au fédéral (Env Canada) et au provincial (RBQ)
- Réservoirs et conduites inspectés en juin 2010
- Essais d'étanchéité effectués en octobre 2010
- Tous les réservoirs et conduites sont étanches

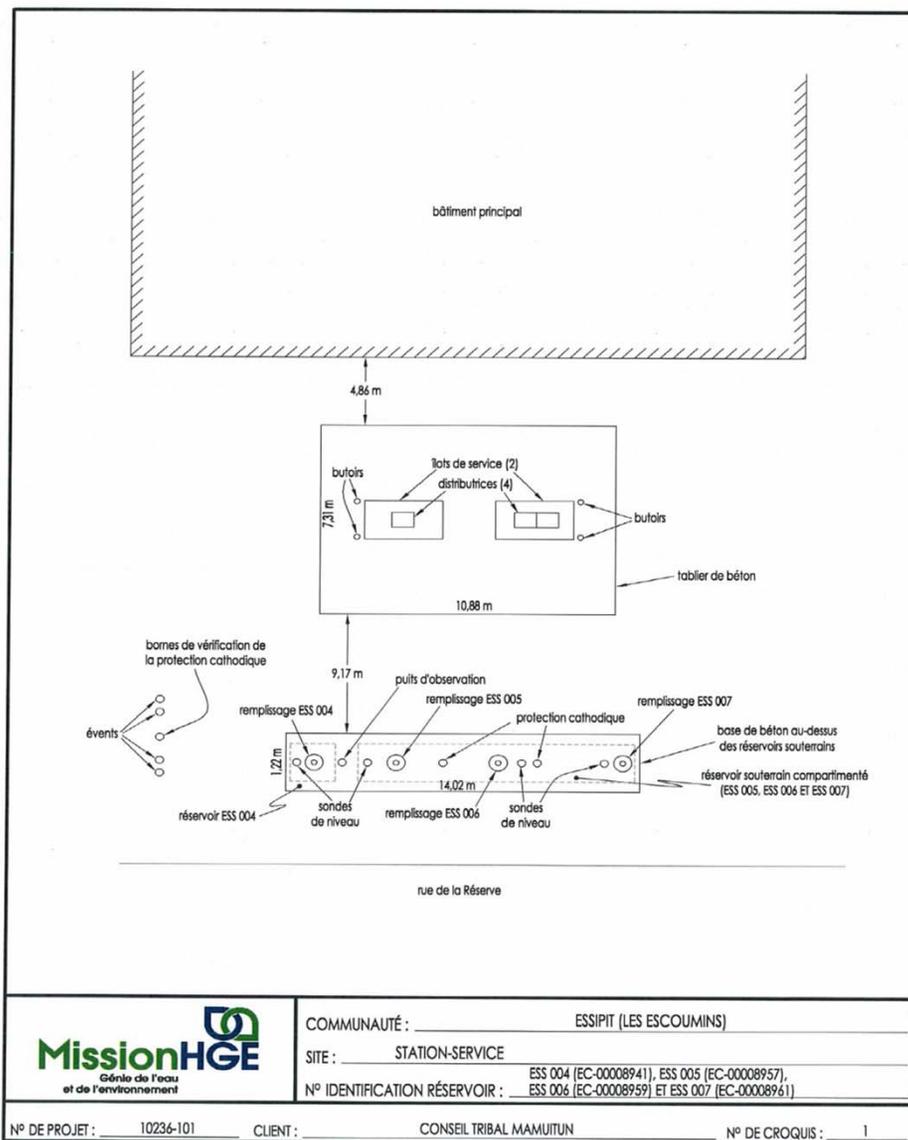
## Schéma des installations

Deux réservoirs séparés par un puits d'observation.

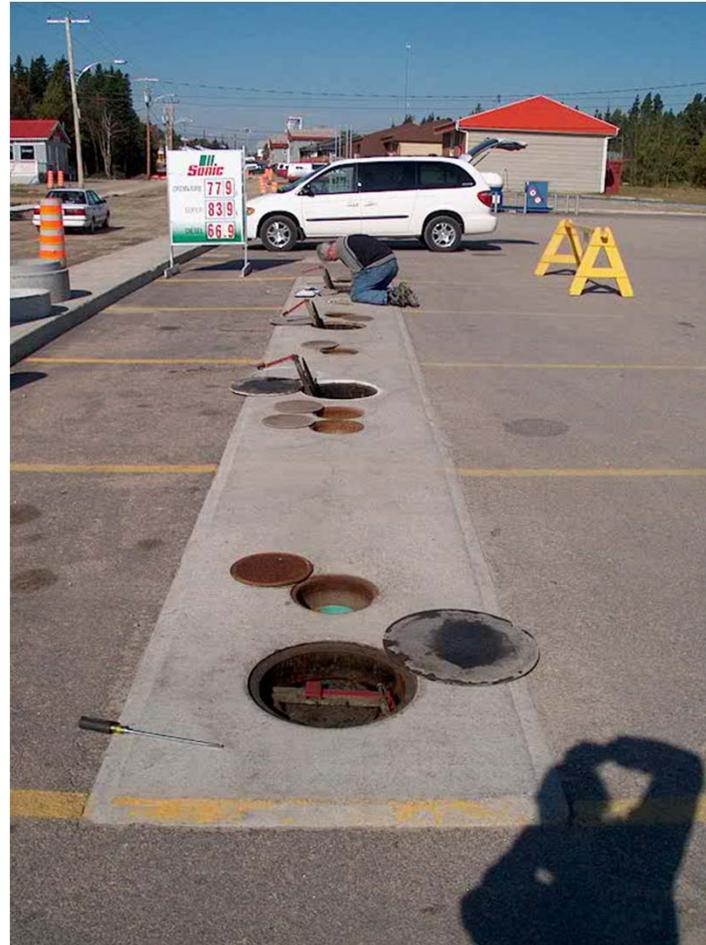
Le réservoir de gauche est d'un seul compartiment de 25 000 litres et contient de l'essence.

Le réservoir de droite est à trois compartiments : un de 10 000 litres contient du diesel, les deux autres de 10 000 et 15 000 litres contiennent de l'essence.

Le terrain est pavé et une dalle de béton recouvre les réservoirs.



# Dalle de protection des réservoirs



# Découverte d'une fuite :

- En février 2011, les employées se plaignent d'odeurs dans le dépanneur qui durent depuis plusieurs jours
- Le fournisseur SONIC vient faire des tests d'étanchéité sommaires et constate une perte de pression dans un réservoir d'essence
- De l'essence flottante est trouvée dans le puits d'observation
- Une firme spécialisée est mandatée pour réaliser des vrais tests d'étanchéité et constate qu'il y a une fuite sur un réservoir
- Suite à la découverte de la fuite on vide et on ferme le réservoir
- L'essence en phase flottante est pompée et entreposée dans des barils
- On met en marche la procédure d'avis aux instances

# Tests d'étanchéité par SONIC en février 2011

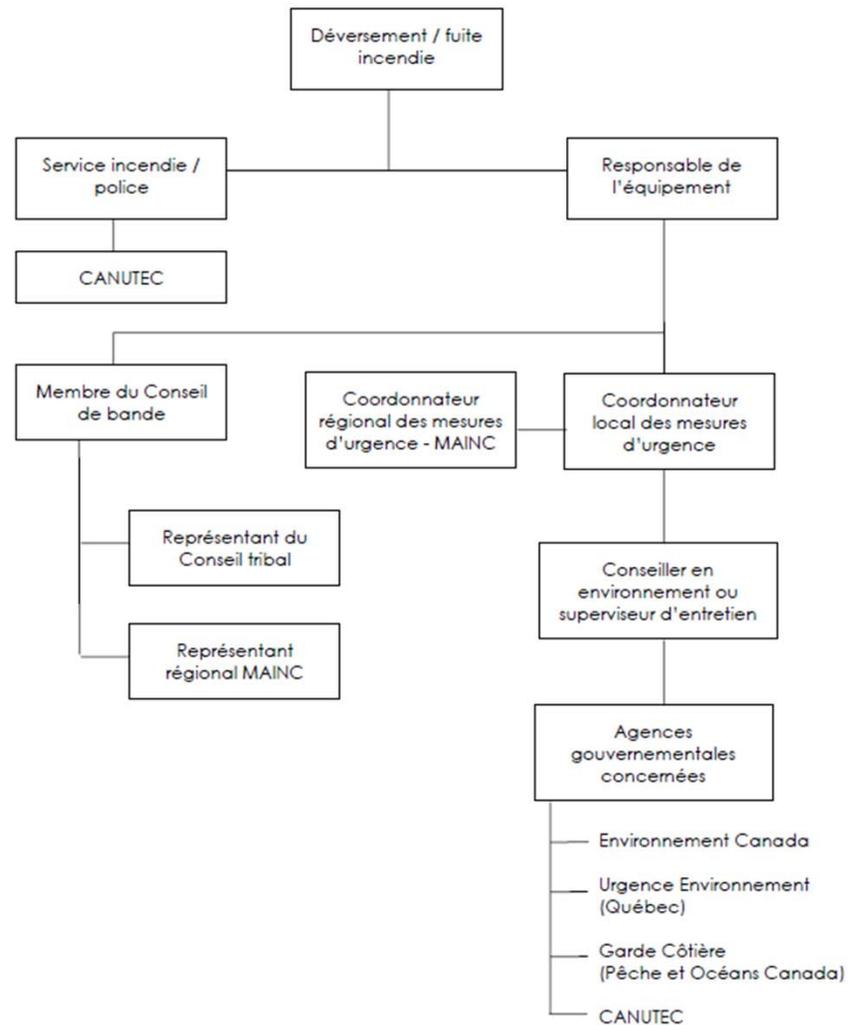


# Schéma de communication

Lors de la découverte d'une fuite les instances suivantes doivent être avisées en vertu du Règlement fédéral RSSPPA

Les assureurs sont également avisés puisqu'ils doivent mandater leur experts pour diriger les travaux visant à corriger les conséquences du sinistre.

6.0 Schéma de communication



## Stratégie adoptée pour corriger le problème :

- Arrêt de l'utilisation du réservoir non étanche
- Continue à pomper l'essence en phase flottante et mise en réserve
- Embauche d'un laboratoire de sols pour valider le niveau de contamination
- Réalisation de forages pour identifier l'ampleur de la contamination
- Préparation de plans et devis pour remplacer toutes les installations
- Appels d'offres pour le démantèlement de l'existant et la disposition
- Appels d'offres pour achat et installation de nouveaux réservoirs
- Embauche d'un laboratoire pour suivi environnemental de l'excavation
- Octroi d'un contrat pour le traitement des eaux et des sols contaminés
- Octroi des contrats pour démantèlement et réinstallation du neuf

# Procédures de démantèlement :

- Sécurisation du site avec des barricades
- Démolition des dalles, coupe de pavage et excavation par-dessus les réservoirs
- Débranchement des conduites aux pompes et aux réservoirs
- Excavation de chaque côté des réservoirs avec échantillonnage des parois
- Pompage des liquides résiduels dans les réservoirs
- Explosion du camion vacuum et recours aux pompiers
- Enlèvement du premier réservoir et tests de pression positive à l'azote
- Le réservoir enlevé est étanche et il n'y a pas de sols contaminés au fond du trou
- La contamination est présente sous le puits d'observation (entre deux réservoirs)
- Enlèvement du second réservoir et tests de pression positive à l'azote
- Le réservoir enlevé est étanche mais il y a des sols contaminés au fond du trou
- La nappe d'eau est aussi contaminée autour du deuxième réservoir
- L'îlot des pompes est vérifié pour traces de contamination en dessous : nil
- Les conduites sont enlevées lentement pour traces de contamination : nil
- Les parois et les fonds d'excavation sont testés pour atteindre le niveau B-C
- Les sols contaminés sont mis en pile par tas selon le niveau de contamination
- L'eau contaminée est pompée et expédiée à un site de traitement autorisé
- Les sols contaminés sont expédiés vers un site de traitement autorisé
- Les nouvelles installations sont mises en place et les travaux sont complétés

# Travaux de démantèlement



# Traitement des eaux et des sols contaminés

**Eaux contaminées au fond de l'excavation**



**Chargement des sols contaminés pour expédier au site autorisé**



# Les conflits de juridiction :

- Difficultés à démêler qui a juridiction :  
Environnement Canada ou RBQ
- Difficultés à obtenir des instructions claires de travail et des normes à appliquer
- Difficultés à établir les critères de décontamination MDDEP ou EC
- Difficultés à faire financer les travaux par le MAINC : pas communautaire
- Difficulté à décider ce qu'on fait sous la rue

# Arrêt de la décontamination

**Le fonds de l'excavation après la décontamination**



**Les parois le long de la rue (contaminé sous la rue)**



# Les assureurs et leurs experts :

- Les assureurs mobilisent leurs experts lors de la découverte d'une fuite, lors des recherches du panache de contamination et lors du démantèlement
- En principe ces experts dirigent les travaux correctifs liés à la fuite mais en réalité ils délèguent les décisions au Conseil de bande
- N'ayant pas trouvé de fuite les assureurs se sont retirés du dossier et refusent de couvrir le sinistre

# Plan de Mesures d'Urgence (PMU)



Communauté autochtone Essipit  
Plan d'action pour la mise en œuvre du RSSPPA  
pour les Premières Nations du Québec  
N/Réf. : 10236-101 Le 27 octobre 2010  
Client : Conseil Tribal Mamuitun

Rédigé par :   
Nathalie Gauvin, ing. (112954), BSA, VEA  
Associée - Chargée de projets senior  
Experte habilitée, LGE

Révisé et  
approuvé par :   
Stéphane Lambert, ing. (43998)  
Associé - Directeur du bureau de Québec

MissionHGE inc.

Pour toute question relative à ce dossier, veuillez contacter la rédactrice de ce document (premier signataire), au (418) 872-1161.

Québec  
2100, avenue St-Jean-Baptiste  
Bureau 205  
Québec (Québec) G2K 4L6

Boucherville  
25, rue de la Courbe  
Bureau 1  
Boucherville (Québec) J4B 1K7

[www.missionhge.qc.ca](http://www.missionhge.qc.ca)

Ce rapport contient votre PMU pour la plupart des situations

## Exemple de PMU pour un déversement :

- Éliminer toutes les sources d'inflammation et de chaleur;
- Si possible, arrêter ou isoler la fuite;
- Pour les déversements importants, évacuer une distance de 300 mètres sous le vent;
- Porter les vêtements de protection requis, incluant un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive;
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts ou les endroits clos;
- Une mousse anti-vapeur peut être utilisée pour réduire les émanations;
- Absorber avec de la terre ou du sable sec ou tout autre produit non-combustible;
- Récupérer dans des contenants hermétiques (les contenants doivent être mis à la terre durant le transfert);
- Si déversé dans un cours d'eau, endiguer avec des barrages flottants (estacades, membranes oléophiles / hydrophobes);
- Disposer des absorbants récupérés selon la réglementation en vigueur.

## CONCLUSIONS :

Il est essentiel d'avoir un plan d'intervention parce que lorsqu'une fuite est découverte, il faut réagir rapidement. Avisez le MAINC qui déclenchera les MU, si requis.

Les ressources externes peuvent créer de la confusion dans l'urgence.

Être bien préparé diminue la durée du chaos (quand on ne sait pas vraiment quoi faire).

Il est essentiel de garder à jour une liste des contacts, fournisseurs et ressources externes qui peuvent nous aider.

**MERCI**

